



Service de l'Hygiène du milieu – Environnement

Rapport annuel 2015

**Centre de transfert des matières résiduelles et
écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau**

Rédigé par Kimberley Mason M. Env.

Le 24 mars 2016

Table des matières

INTRODUCTION	3
1 RECEPTION	4
1.1 HORAIRE ET CALENDRIER	4
1.2 VISITES AU CENTRE	4
1.3 UTILISATEURS DU CENTRE	5
1.4 ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES RÉCEPTIONS.....	6
2 ACTIVITES DE TRANSFERT	7
2.1 DECHETS	7
2.1.1 <i>La nature des déchets</i>	7
2.1.2 <i>Quantités reçues</i>	8
2.1.3 <i>Détails sur les quantités reçues</i>	9
2.2 MATIERES RECYCLABLES	12
2.2.1 <i>Quantités reçues</i>	12
2.2.2 <i>Détails sur les quantités reçues</i>	13
2.3 PERFORMANCE GLOBALE	15
3 ÉCOCENTRE	17
3.1 MATERIAUX DE CONSTRUCTION, RENOVATION ET DEMOLITION	18
3.2 SOMMAIRE DES REBUTS REÇUS ET PESES A L'EXCLUSION DES CRD PELE-MELE	19
3.2.1 <i>Résidus domestiques dangereux</i>	21
3.2.2 <i>Sommaire des rebuts reçus et dénombrés</i>	22
3.2.3 <i>Métaux</i>	22
3.2.4 <i>Bois naturel et résidus végétaux</i>	22
3.2.5 <i>Béton et agrégats</i>	22
3.2.6 <i>Bardeau d'asphalte</i>	22
3.2.7 <i>Pneus surdimensionnés</i>	23
3.2.8 <i>Matériel électronique</i>	23
3.3 GESTION DES REBUTS D'ÉCOCENTRE	23
3.4 AMÉLIORATIONS ET POSSIBILITÉS FUTURES	23
4 GESTION DU CENTRE	24
4.1 SITE ET BATIMENTS.....	24
4.2 MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS.....	24
4.3 RESSOURCES HUMAINES.....	25
CONCLUSION	25
ANNEXE 1 - STATISTIQUES MUNICIPALES DÉTAILLÉES	26
ANNEXE 2 - PHOTOS	35

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 - Achalandage mensuel au Centre en 2015, toutes catégories confondues.....	5
Figure 2 - Provenance des rebuts ICI et citoyens reçus au Centre	6
Figure 3 - Déchets toutes catégories confondues, sauf CRD, reçus au Centre en 2015 par mois	9
Figure 4 - Matières recyclables reçues au Centre en 2015 par mois	12
Figure 5 - Matériaux de construction (CRD) pêle-mêle reçus au Centre en 2015 par mois	18
Figure 6 - Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année.....	20
Figure 7 - Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source	21
Tableau 1 - Horaire du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre.....	4
Tableau 2 - Nombre d'utilisateurs et de visites annuelles	5
Tableau 3 - Provenance des déchets.....	9
Tableau 4 - Performance municipale, déchets domestiques = Résidentiel + Encombrants + Boues	11
Tableau 5 - Quantités de matières recyclables reçus par secteur	13
Tableau 6 - Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri.....	14
Tableau 7 - Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles	15
Tableau 8 - Grille tarifaire 2015.....	17
Tableau 9 - Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition	18
Tableau 10 - Quantité de CRD pêle-mêle reçus par provenance, tout type d'utilisateurs confondus	19
Tableau 11 - Quantités de RDD récupérés à l'écocentre et comptabilisés par pesée – 2015	21
Tableau 12 - Dénombrement des rebuts « unitaires »	22
Tableau 13 - Toutes catégories de déchets enfouis en 2015, par municipalité.....	27
Tableau 14 - Déchets, données pour le calcul de la performance territoriale 2015.....	28
Tableau 15 - Déchets, nombre de visites 2015	29
Tableau 16 - Déchets, données mensuelles complètes 2015	30
Tableau 17 - Matières recyclables récupérées en 2015.....	33
Tableau 18 - Matières recyclables, nombre de visites 2015	34

Introduction

Mis sur pied en 2011, le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (ci-après nommé Centre) termine sa cinquième année d'opération.

En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques sont transférés au Centre, la MRCVG est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, Faune et Parcs (aujourd'hui MDDELCC) visant la construction et l'opération du Centre. Par ailleurs, les activités du Centre sont assujetties à, et respectent, les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* c. Q-2 (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* c. Q-2 r 6.02 (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte, les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* c. Q-2, r. 32 (RMD).

Le présent rapport comprend à la fois la compilation obligatoire des données du registre quant aux déchets domestiques et les résidus domestiques dangereux ainsi de celles des autres matières reçues. De plus, le présent rapport présente une revue de toutes les activités et opérations du Centre en 2015 ainsi qu'un aperçu des projets à venir.

Les 13 municipalités membres du Centre sont; Aumont, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg (comptabilisée comme une municipalité pour fins statistiques).

1 Réception

Le contrôle des visites est effectué par les opérateurs, à partir du bâtiment d'accueil. On entend par « visite » toute utilisation des services du Centre que ce soit pour l'apport de matières tarifées ou pour l'apport de matières acceptées sans frais. C'est donc à l'accueil que les utilisateurs s'informent du fonctionnement du site et des tarifs applicables à leur visite. Les utilisateurs sont obligatoirement inscrits afin de suivre l'achalandage du site et les matières dont ils veulent se disposer sont pesées par cette même occasion.

1.1 Horaire et calendrier

Le calendrier de réception est demeuré stable depuis 2012. Les seules fermetures du Centre concordent avec les jours fériés. En tout, ce sont 9 jours fériés qui sont observés au Centre, à l'aide du calendrier de réceptions préparé annuellement à l'intention des municipalités, ces fermetures ne perturbent pas les collectes municipales. L'horaire de l'écocentre en 2015 a été maintenu depuis 2013, il est présenté au tableau 1.

Tableau 1 - Horaire du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre

Horaire 2015		
Activité	Jours ouvrables	Heures d'opération
Centre de transfert – déchets	Lundi au jeudi	7 h à 17 h
Centre de transfert – matières recyclables	Lundi au vendredi	7 h à 17 h
Écocentre	Lundi au vendredi	7 h à 16 h 30
	2 ^e samedi du chaque mois	10 h à 16 h

1.2 Visites au centre

En 2015 le Centre a reçu 5 845 visites, ce qui témoigne à la fois d'une augmentation de l'achalandage et d'un enregistrement fidèle de tous les utilisateurs du centre, incluant ceux qui bénéficient des services sans frais.

Les visites proviennent des municipalités membres, de citoyens et d'institutions, de commerces et d'industries (ICI). Bien que l'achalandage soit plus fort en saison clémente qu'en hiver, on note en 2015 une différence entre le pic d'achalandage de la part des camions de collecte municipaux et des citoyens au mois de mai et celui des citoyens et entrepreneurs au mois de septembre. Les collectes municipales de « gros déchets » (déchets encombrants) et l'ouverture des résidences secondaires expliquent le sommet d'achalandage printanier, la fermeture des chalets pour la saison serait la cause du pic d'achalandage automnal. Il est à noter que le nombre de visites n'est pas en corrélation directe avec la quantité de matières reçues au centre, les valeurs des quantités reçues sont présentées par type de rebuts dans les chapitres subséquents du présent rapport. La figure 1 démontre la variation de l'achalandage du Centre sur le temps.

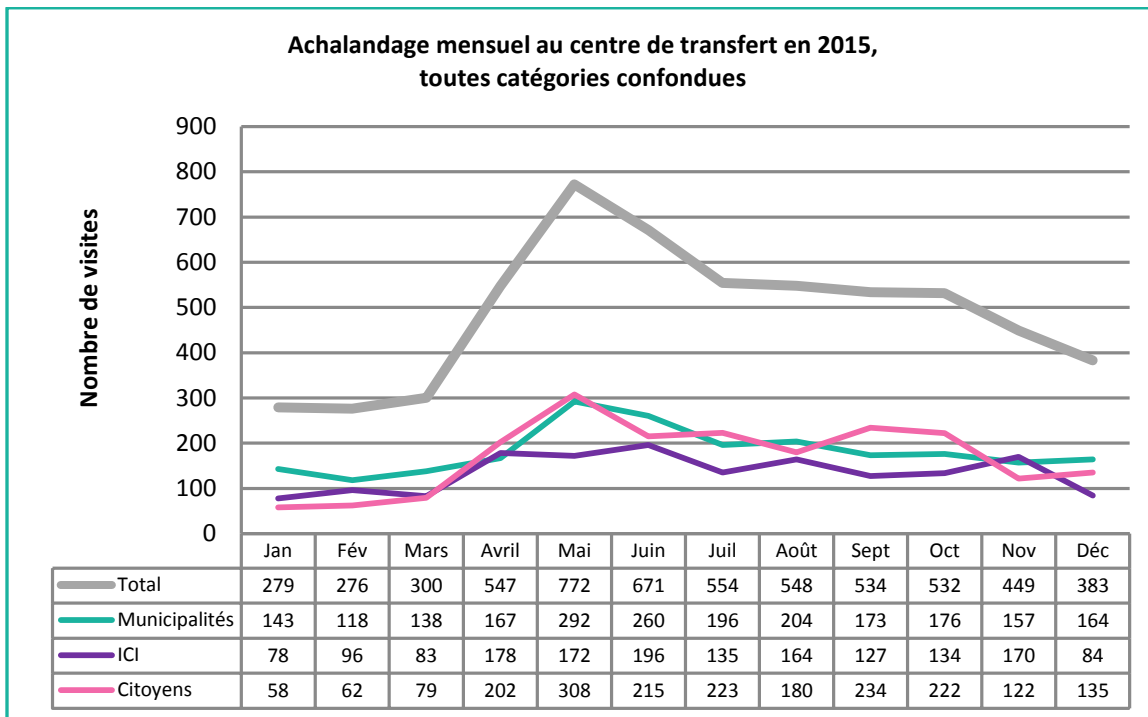


Figure 1 - Achalandage mensuel au Centre en 2015, toutes catégories confondues

1.3 Utilisateurs du Centre

Le tableau 2 démontre l'évolution du nombre d'utilisateurs et de visites. Les visites municipales varient d'une année à l'autre surtout selon la tenue de campagne de collectes de déchets encombrants puisque ce genre de collecte nécessite une importante mobilisation des camions de collecte sur une courte période de temps. Aux fins pour le tableau 2, les installations de la MRC (bureaux et Centre de traitement des boues) sont comptabilisées comme une municipalité.

Tableau 2 - Nombre d'utilisateurs et de visites annuelles

Type d'utilisateur	Nombre d'utilisateurs					Nombre de visites				
	2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015
Municipalité	16	14	15	15	16	2 994	2 009	2 289	2 082	2188
ICI	87	92	133	124	129	864	1 214	1 272	1 242	2040
Citoyen	361	687	598	726	730	628	1 056	1 350	1 314	1617
Total	462	793	745	865	875	3 346	4 280	4 911	4 683	5845

En 2015, les citoyens et les entreprises ont utilisé les services du Centre de façon accrue et prononcée. Le nombre de citoyens qui visitent le Centre est stable, mais chaque utilisateur aurait augmenté son nombre moyen de visites annuelles. Le nombre d'entreprises à utiliser le site est également stable, mais encore parmi cette clientèle il y a une augmentation de l'achalandage.

La figure 2 fait état de la provenance des rebuts reçus au Centre de la part des clients citoyens et ICI (Industries, commerces et institutions). La mention « Ext » dans la colonne « Provenance des rebuts » indique que la provenance des rebuts est située à l'extérieur du territoire de la MRCVG, en l'occurrence Gatineau et Mont-Laurier.

La provenance des rebuts d'ICI représente réellement le lieu de génération et non le lieu du siège social, grâce à une cueillette d'informations supplémentaires à l'accueil. Règle générale, le Centre reçoit plus fréquemment des rebuts générés dans les municipalités les plus peuplées situées les près du Centre soit; Maniwaki, Délage et Messines. Il est intéressant de noter que presque autant de transactions en provenance de Gracefield, à une demi-heure de route du Centre, ont été enregistrées que d'Egan-Sud, très près du Centre, mais moins peuplée.

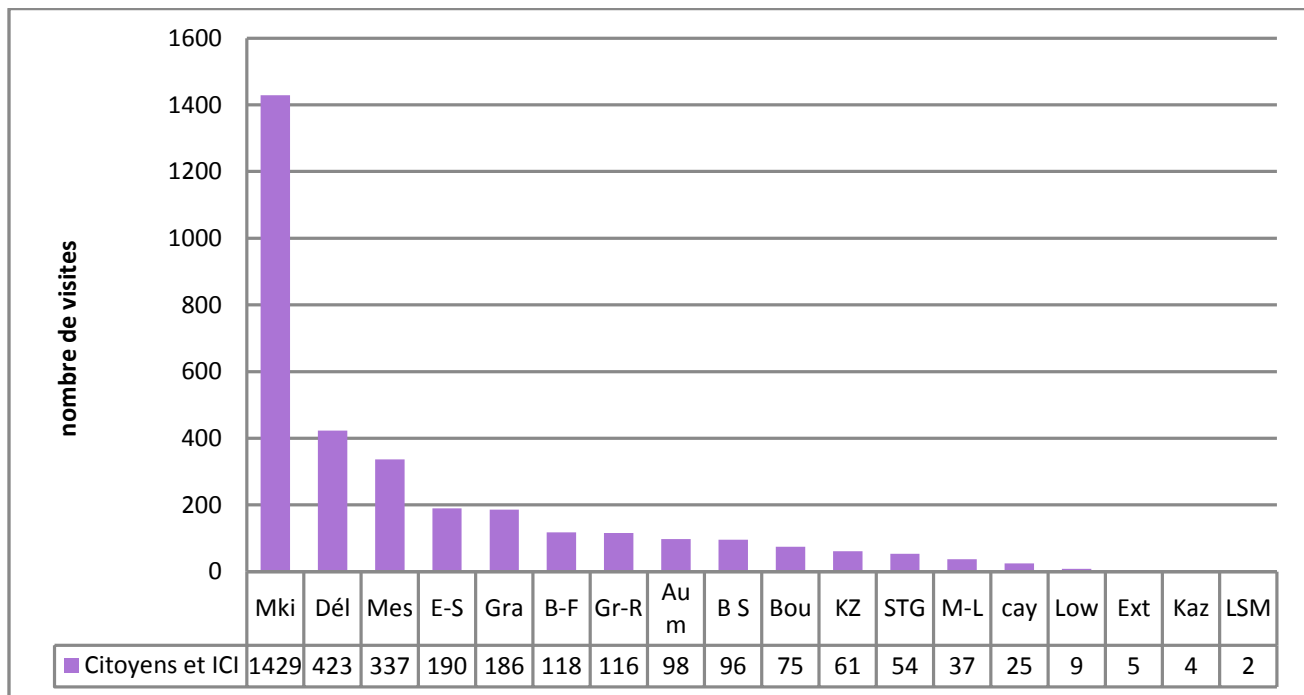


Figure 2 - Provenance des rebuts ICI et citoyens reçus au Centre

1.4 Équipements et procédures de contrôle des réceptions

La balance à l'accueil a subi un bris lors qu'il a été frappé par la foudre en date du 3 août 2015. La réparation du bris a pu être complétée le 5 août d'une somme de 2 000 \$. Le détecteur de radioactivité n'a connu aucun raté ni aucun bris, au cours de l'année 2015. La calibration annuelle des deux équipements n'a révélé aucun dérèglement.

La qualité de la prestation de services et de l'enregistrement des données à la réception sont possibles grâce au travail dévoué des deux opérateurs du Centre; Martin Clément et Marco Gauthier. En 2015, la MRC a

temporairement retenu les services de M. Stéphane Pétrin pour assurer le remplacement d'un congé de maladie d'un opérateur régulier.

2 Activités de transfert

Le transfert des matières résiduelles implique le déversement du contenu des camions de collecte dans le bâtiment de transfert pour qu'il soit chargé dans une remorque de 16 mètres (53'). Ce type de remorque reçoit le chargement d'environ 5 camions de collecte et c'est elle qui quitte le Centre pour acheminer les matières à leur destination finale, soit un lieu d'enfouissement technique pour les déchets et un centre de tri pour les matières recyclables. L'entreprise Rock et Pauline Patry Transport assure le contrat d'acheminement pour la MRC jusqu'en fin 2016.

Les activités de transfert sont présentées dans ce chapitre selon deux types de matières résiduelles : les déchets domestiques et les matières recyclables. Par la suite, la performance générale des municipalités membres est présentée à la section 2.3. Les statistiques détaillées par municipalité membre et par mois sont présentées à l'annexe 1.

2.1 Déchets

L'ensemble des déchets domestiques collectés par les municipalités, des déchets des ICI, et des déchets apportés par les citoyens, est contrôlé à la balance pour ensuite être déversé sur le plancher principal du bâtiment de transfert ou dans un conteneur de transition, selon le cas. Les opérateurs du Centre se tâchent de recharger immédiatement ces déchets dans une remorque stationnée au plancher inférieur à l'aide de la rétrocaveuse du Centre. Le poids moyen d'un chargement de déchets extrant pour 2015 est de 30 tonnes, soit une amélioration sur la moyenne de 2014, qui était de 28 tonnes. Cette optimisation des chargements se traduit par des économies de transport. Les techniques de chargement au Centre demeurent inchangées, l'amélioration est plutôt attribuable à la performance accrue de la nouvelle rétrocaveuse achetée à l'été 2014 et à une diminution du poids propre des remorques (meilleure capacité en chargement).

2.1.1 La nature des déchets

Le terme déchet ultime ou résidu ultime, désigne ce qui ne peut pas être recyclé, composté ou autrement valorisé. Le déchet ultime est le réel déchet, celui « [...] qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux. » (MDDELCC lignes directrices). En théorie donc on devrait éliminer (enfouir) que le déchet ultime, le déchet qui n'a aucune chance de subir un autre sort. Nous savons toutefois que ce ne sont pas que les *déchets ultimes* qui se rendent à l'enfouissement. La réalité est que, la plupart du temps, un choix s'impose à l'utilisateur d'un bien ou d'un objet et c'est lui qui décide de son sort. Ainsi l'élimination par l'enfouissement demeure majoritairement un acte de gaspillage. Il en demeurera ainsi tant et aussi longtemps qu'on retrouve des résidus autres que des déchets ultimes dans nos poubelles.

Le terme *déchet* désigne tout ce qui est éliminé, dans le cas de la MRCVG l'élimination se traduit par l'enfouissement. Donc, pour les besoins du présent rapport, le terme déchet désigne tout ce qui est destiné à l'enfouissement.

Le présent rapport reprend les différentes catégories de déchets reçus au Centre, tels que définis par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, aux fins de rapportage annuel obligatoire. De cette façon les autorités municipales seront plus aisément en mesure de mettre en relief les données contenues dans ce rapport avec les données utilisées au Ministère.

Les catégories de déchets enfouis sont les suivants :

- Résidentiels - collectes de porte en porte;
- Encombrants – « gros déchets » collectés de porte en porte en circuits annuels ou semi-annuels;
- ICI – générés par les Industries, Commerces et Institutions et acheminés séparément des collectes de porte en porte;
- Les résidus d'écocentre – les matières apportées à l'écocentre par les citoyens et qui ne peuvent pas être recyclées ou valorisées;
- Les boues et les résidus de stations d'épuration – aucune boue liquide ne peut être enfouie ni n'est acceptée au Centre, cette catégorie désigne donc des résidus de nettoyage du bassin de décantation d'une station d'épuration qui ont été partiellement déshydratés;
- CRD – Construction, démolition rénovation, les rebuts pêle-mêle qui ne peuvent pas être recyclés ni valorisés. Pour le Centre cette filière exclut le béton et la brique, le bois « naturel », le métal, les composantes réutilisables comme les portes et fenêtres et le bardeau d'asphalte. Puisque le Centre gère les rebuts CRD à partir de sa filière écocentre, les données CRD sont présentées au chapitre 3.

Comme les CRD seront traitées au chapitre 3, les données de « déchets » présentées dans les sections suivantes englobent les cinq premières catégories, soit les déchets résidentiels, les encombrants, les déchets ICI et les boues. Les données détaillées par type de déchet et par municipalité sont présentées à l'annexe 1.

2.1.2 Quantités reçues

En 2015, 8 244.88 tonnes de déchets ont été reçues au Centre par le biais de 1 747 visites.

Les 1 747 visites provenaient des sources suivantes :

- 1 354 collectes municipales (camions compacteurs);
- 229 chargements d'ICI (conteneurs, 10 roues, remorques ou remorques);
- 164 des citoyens clients (véhicules personnels)

La quantité de déchets reçue au Centre n'est pas constante au cours de l'année. Une plus forte quantité de déchets est produite sur le territoire de concert avec le temps des fêtes et surtout avec l'arrivée de la population saisonnière de mai à septembre. La figure 3 illustre cette variation avec la présentation de statistiques mensuelles.

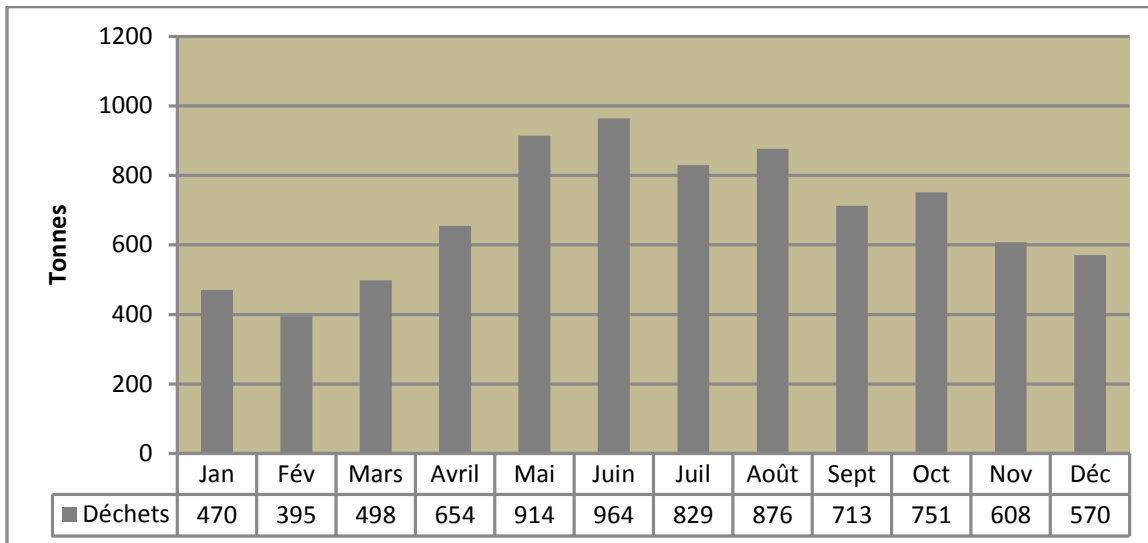


Figure 3 - Déchets toutes catégories confondues, sauf CRD, reçus au Centre en 2015 par mois

2.1.3 Détails sur les quantités reçues

Naturellement, les déchets domestiques issus des collectes municipales constituent 90 % de la quantité des déchets transférés au Centre. Il n'en demeure pas moins intéressant pour les entreprises et les citoyens d'avoir accès à un lieu qui accepte les déchets domestiques. Ainsi 847 tonnes de déchets non éligibles aux collectes de porte en porte ont pu être gérées localement et de façon adéquate. Le tableau 3 détaille la quantité de déchets domestiques reçus au Centre par type d'utilisateur pour l'année 2014 et pour les années d'opération précédentes.

Tableau 3 - Provenance des déchets

Type de client	Tonnes de déchets				
	2011 (11 mois)	2012	2013	2014	2015
Municipalités	7 396	7 517	7 556	7 631	7478
ICI¹	681	602	810	793	726
Citoyens	16	22	37	82	40
Total	8 093	8 141	8 403	8 506	8 245

Afin que les données des collectes municipales soient en lien direct avec les données colligées par le MDDELCC, la population permanente officielle est utilisée. Le tableau 4 à la page suivante présente la quantité de déchets reçus au Centre par municipalité membre et donne le résultat de la génération de déchets par citoyen en guise d'indicateur de performance. Il est très important de noter que la comparaison entre municipalités ne peut être

¹ ICI : Industries, Commerces et Institutions

faite de façon absolue puisqu'elles desservent un nombre inégal d'institutions, commerces et industries (ICI) sur leur territoire. Une étude appropriée des résultats peut toutefois se faire sur une même municipalité dans le temps. Il est à noter que la génération de déchets en kg/personne/an pour 2011 à 2015 a été calculée sur la population officielle de ces années. Il est également à noter que d'autres municipalités non membres ont acheminé des déchets au Centre, leurs données sont présentées à l'annexe 1.

Le tableau 4 permet de constater que le nombre de tonnes de déchets issus des collectes résidentielles, reçus au Centre régresse pour une première année depuis 2011. Une stabilisation, voire une légère diminution de la génération de déchets résidentiels per capita est aussi observée. La municipalité de Cayamant démontre une évolution remarquable en diminution de déchets au fil des ans, surtout en 2015.

À 427 kg/personne/an en 2015, la génération moyenne de déchets per capita pour l'ensemble des municipalités membres, calculée sur la population officielle, se maintient près des moyennes dans années précédentes tout en étant légèrement à la baisse. Les données tenues par le service de l'Hygiène du milieu – Environnement ne permettent pas de déterminer l'apport des petits ICI, intégrés aux collectes résidentielles, toutefois ce sont également des acteurs responsables de la performance d'une municipalité.

Tableau 4 - Performance municipale, déchets domestiques = Résidentiel + Encombrants + Boues

Municipalités	Population officielle 2015	Génération annuelle de déchets (tonnes)					Performance kg de déchets/personne/année				
		2011 (11 mois)	2012	2013	2014	2015	2011 (11 mois)	2012	2013	2014	2015
Aumond	760	188	211	213	211	214	220	240	283	282	282
Blue Sea	641	299	294	300	334	344	499	504	445	499	536
Bois-Franc	436	112	120	129	125	112	247	269	292	275	258
Bouchette	787	420	360	345	362	401	616	522	428	458	510
Cayamant	842	426	439	418	423	311	506	527	478	487	370
Déléage	1 849	478	489	517	542	522	247	260	275	289	282
Egan-Sud	536	186	194	205	194	174	364	386	379	351	325
Gracefield	2 307	1 479	1 493	1 419	1 465	1 459	628	643	600	608	632
Grand Remous	1 149	308	400	375	389	374	246	325	321	325	325
Maniwaki	3 845	2 062	2 009	2 020	2 033	2 101	532	523	512	517	546
Messines	1 626	505	509	607	507	506	315	319	378	309	311
Montcerf-Lytton	706	264	273	277	304	287	352	373	394	417	406
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	537	226	225	212	211	202	630	621	401	388	376
Kitigan Zibi	1 448	408	450	472	508	451	327	311	379	407	311
Total	17 469	7 362	7 466	7 508	7 607	7 458	425	430	428	431	427

2.2 Matières recyclables

Les matières recyclables reçues au Centre sont déversées sur le plancher principal du bâtiment de transfert pour ensuite être entreposées temporairement dans son aile sud. Le chargement des matières recyclables dans les remorques se fait uniquement lorsque le bâtiment est exempt de déchets, c'est-à-dire après la journée d'opération du jeudi avant l'arrivée des camions de collecte de déchets les lundis avant-midi. Le chargement type d'une remorque en matières recyclables est de 17 tonnes, soit le contenu de 5 camions de collecte municipaux. Tout comme l'optimisation des voyages observés pour les déchets, le poids moyen d'une remorque sortante a passé de 17 tonnes en 2014 à 19.3 tonnes en 2015. C'est la nouvelle rétrocaveuse, utilisée pour l'entière année 2015, qui permet cette amélioration qui se traduit par une réduction du nombre total d'expéditions donc par des économies.

2.2.1 Quantités reçues

En 2015, 2 247.73 tonnes de matières recyclables ont été reçues au Centre par l'entremise de 650 visites.

Les 650 visites se détaillent ainsi :

- 628 collectes municipales (camions compacteurs)
- 19 chargements d'ICI
- 3 des citoyens clients (véhicules personnels)

La figure 4 démontre l'apport mensuel des matières recyclables au Centre.

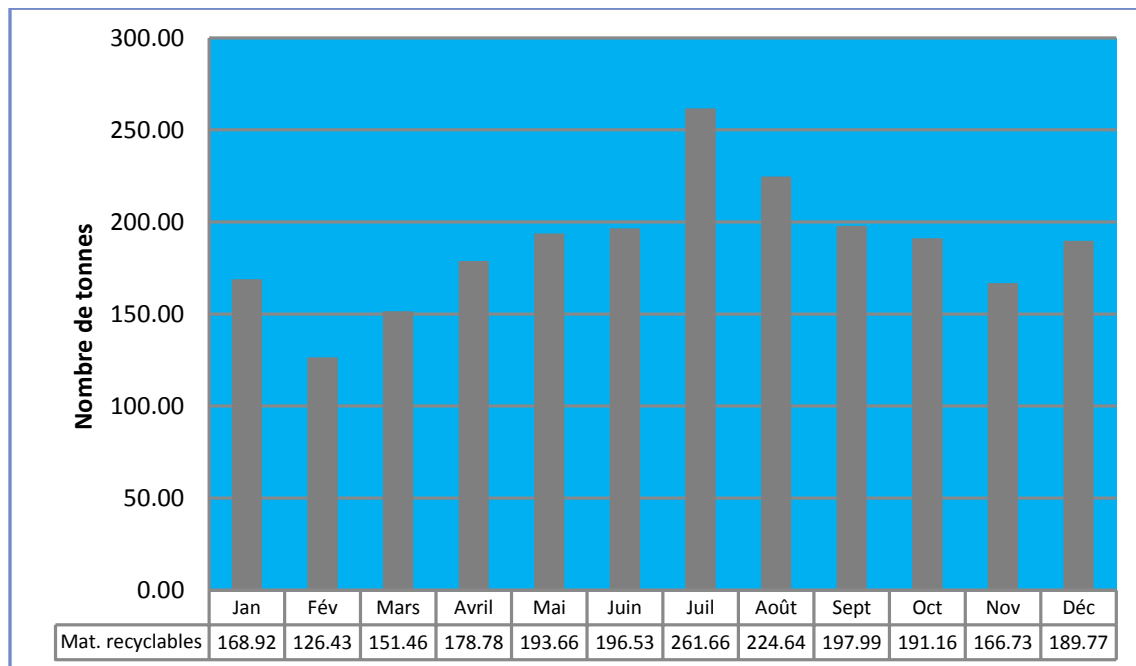


Figure 4 - Matières recyclables reçues au Centre en 2015 par mois

Tout comme les déchets domestiques, la quantité de matières recyclables reçue au Centre varie au courant de l'année. Le pic coïncide avec la période des vacances estivales en juin où la MRCVG accueille un maximum de villégiateurs et de touristes. Il est intéressant de noter que la quantité globale de matières recyclables reçues au Centre est en croissance depuis 2011, ce qui indique une meilleure adhésion générale à la collecte sélective. Ceci indique que les collectes municipales sont plus productives donc, que les citoyens recyclent plus et mieux. Cet aspect des données est approfondi à la section 2.2.3.

2.2.2 Détails sur les quantités reçues

Les matières recyclables sont recueillies à 99 % par les collectes municipales de porte en porte. Il est fort intéressant de constater que la quantité de matières recyclables collectée par les municipalités est en croissance depuis 2011. Le tableau 5 illustre la provenance des matières recyclables reçues au Centre.

Tableau 5 - Quantités de matières recyclables reçus par secteur

Type de client (secteur)	Tonnes de matières recyclables				
	2011 (11 mois)	2012	2013	2014	2015
Municipalités	1 579	1 882	2 062	2 139	2 220
ICI	7	7	11	27	28
Citoyens	1	1	1	1	0
Total	1 587	1 890	2 074	2 167	2 248

La quantité de matières recyclables apportée au Centre par les citoyens en 2015 ce chiffre à 0.07 tonne, une si petite quantité qu'elle se perd à l'arrondissement des données au tableau 5.

La génération de matières résiduelles en kilogrammes, par personne, par année, est en croissance depuis 2011. Ceci est un indicateur clair que plus de citoyens participent à la collecte sélective et/ou que les citoyens trient plus et qu'ils trient mieux leurs matières recyclables. Comme pour le tableau 4 de la section 2.1.3, au tableau 6 de la page suivante il est plus pertinent de comparer la performance d'une municipalité avec ses performances historiques qu'avec d'autres municipalités compte tenu de la différence des immeubles desservis par la collecte sélective d'une municipalité à l'autre.

Selon la même cadence qu'observée par les dernières années, une croissance d'environ 100 tonnes de matières recyclables entre 2014 et 2015 représente un très grand volume de matières recyclables, soit l'équivalent d'environ une quinzaine de camions compacteurs pleins à capacité, puisque les matières recyclables de papier, carton et plastique ont une faible densité. Cette amélioration continue représente un point fort dans la gestion municipale des matières résiduelles.

Tableau 6 - Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri

Municipalités	Population officielle 2015	Génération annuelle de matières recyclables (tonnes)					Performance kg de déchets/personne/année				
		2011 (11 mois)	2012	2013	2014	2015	2011 (11 mois)	2012	2013	2014	2015
Aumond	760	40	54	56	71	79	47	61	74	95	104
Blue Sea	641	70	93	108	117	113	118	160	160	175	176
Bois-Franc	436	46	53	35	34	28	102	119	80	74	64
Bouchette	787	56	63	61	59	67	81	91	75	75	86
Cayamant	842	43	53	53	62	97	51	64	61	71	116
Déléage	1 849	116	173	182	185	190	60	92	97	98	103
Egan-Sud	536	50	67	74	67	76	97	133	137	122	141
Gracefield	2 307	170	194	280	345	337	72	84	118	143	146
Grand Remous	1 149	89	122	123	129	122	71	99	105	108	106
Maniwaki	3 845	555	634	668	663	704	143	165	169	169	183
Messines	1 626	183	191	191	187	179	114	120	119	114	110
Montcerf-Lytton	706	48	59	67	60	61	64	80	95	83	87
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	537	39	54	88	84	84	109	148	167	154	156
Kitigan Zibi	1 448	69	73	78	75	83	55	50	63	60	57
Total	17 469	1 574	1 883	2062	2140	2220	91	109	118	121	127

Rappelons qu'une fois reçue au Centre, il coûte environ 7 fois plus cher d'enfouir une tonne de déchets qu'il en coûte de trier une tonne de matières recyclables. Chaque tonne enfouie est coûteuse. Le coût du tri des matières recyclables, quant à lui, n'est pas en relation directe avec la quantité de matières acheminées au centre de tri puisque la MRCVG est membre de Tricentris. La MRCVG verse plutôt à Tricentris de modestes frais fixes annuels, calculés sur la population permanente. Il y a là le plus bel incitatif à la participation à la collecte sélective. La tendance actuellement observée de l'augmentation de la participation à la collecte sélective est donc à maintenir au fil des ans.

2.3 Performance globale

Le tableau 8 présente un autre indicateur de performance – la comparaison entre la quantité de déchets enfouis et la quantité de matières recyclables triées. Une simple division est appliquée pour déterminer ce ratio (déchets/matières recyclables). Plus le ratio est élevé, moins la population participe à la collecte sélective. Le ratio moyen québécois est de 3, c'est-à-dire qu'au Québec 3 fois plus de tonnes de déchets domestiques sont enfouies que de tonnes de matières recyclables sont triées. Les ratios actuels et historiques des municipalités membres du Centre sont ainsi colligés au tableau 7.

Tableau 7 - Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles

Municipalités	Ratio déchets/matières recyclables				
	2011	2012	2013	2014	2015
Aumond	4.7	3.9	3.8	2.6	2.6
Blue Sea	4.2	3.1	2.8	2.8	3.1
Bois-Franc	2.4	2.3	3.7	3.7	4.1
Bouchette	7.6	5.8	5.7	5.5	4.7
Cayamant	9.9	8.2	7.9	6.8	3.2
Déléage	4.1	2.8	2.8	2.6	2.7
Egan-Sud	3.8	2.9	2.8	2.9	2.2
Gracefield	8.7	7.7	5.1	4.2	4.3
Grand Remous	3.4	3.3	3.1	2.9	2.9
Maniwaki	3.7	3.2	3.0	2.9	2.8
Messines	2.8	2.7	3.2	2.7	2.8
Montcerf-Lytton	5.5	4.7	4.2	5.0	4.7
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	5.8	4.2	2.4	2.4	2.2
Kitigan Zibi	5.9	6.2	6.0	6.1	5.4
Moyenne municipalités membres	4.7	4.0	3.6	3.4	3.2

La performance des municipalités est constante amélioration depuis 2011 et s'approche aujourd'hui à la moyenne québécoise. Il y a là une source de fierté. Malgré la consommation accrue, l'adhésion à la récupération des matières recyclables offre des résultats forts encourageants. Les efforts de sensibilisation et l'arrivée de bacs roulants dans plusieurs municipalités portent leurs fruits. La performance de la municipalité de Cayamant en

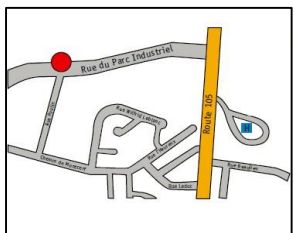
2015 est à souligner. Le déploiement et l'utilisation obligatoire des bacs roulants pour la collecte sélective des matières recyclables dans cette municipalité ont su propulser sa performance. Évidemment il faut en déduire que cette municipalité bénéficie d'économies substantielles à l'enfouissement.

Les données de cette nature sont également colligées pour les municipalités non membres du Centre (Denholm, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Low). Ces données paraîtront dans les médias locaux et sur le site Internet de la MRCVG lors de la publication annuelle de la performance de municipalités dans le cadre de la Semaine québécoise de réductions des déchets, en octobre.

3 Écocentre

La portion « écocentre » du Centre est ouverte au public, soit les municipalités, les ICI et les citoyens, selon un modèle utilisateur-payeur. Ainsi les taxes municipales ne sont pas comptées parmi les modes de financement de ce service. L'écocentre reçoit une vaste gamme de rebuts, exclus des collectes de porte en porte, selon les tarifs établis. La récupération de résidus domestiques dangereux (RDD), de pneus, de métaux et d'équipements électroniques est offerte gratuitement à tous les utilisateurs de l'écocentre. La valorisation ou la disposition de plusieurs types de RDD est onéreuse, mais est assumée par la MRCVG dans le but de préconiser de saines pratiques de gestion de matières résiduelles aux utilisateurs. Le tableau 8 reproduit la grille tarifaire appliquée au Centre en 2015.

Tableau 8 - Grille tarifaire 2015

Tarification Minimum 5 \$ par visite		Matières acceptées <u>sans frais</u>		Horaires
Béton Béton armé ou non armé	30 \$ / tonne	Métaux Exemples: Tous les métaux ferreux et non ferreux, appareils électroménagers, bonbonnes de propane remplissables	gratuit	Lundi au vendredi inclusivement 7 h à 16 h 30 Le 2 ^e samedi de chaque mois 10 h à 16 h
Bois naturel et résidus végétaux Exemples: Bois d'oeuvre, contreplaqué, panneaux dérivés (MDF, OSB), branches, feuilles et gazon (aucun sac de plastique n'est accepté)	50 \$ / tonne	Résidus domestiques dangereux Exemples: - Peinture; - Huiles, filtres à huile, contenants d'huile vides; - Lubrifiants; - Produits domestiques dangereux; - Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents (néons); - Lampes UV, lampes à haute intensité.	gratuit	Coordonnées Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau 161, rue du Parc Industriel Maniwaki, Québec, J9E 3P3 Sans frais 1-855-506-2007 Téléphone: 819-305-2007 Administration: (819) 463-3241 p. 248 Courriel: kmason@mrcvg.qc.ca Site Internet: mrcvg.qc.ca
Matières recyclables Papier, carton, plastique, verre, métal normalement accepté dans la collecte de matières recyclables <u>Projet pilote 2015</u> : Plastique d'ensilage, pare vapeur	55 \$ /tonne	Équipement électronique Équipement résidentiel tel que: Ordinateur, téléphone cellulaire, télécopieur, imprimante, système de son, coupole satellite, écran d'ordinateur, téléviseur, etc. comprenant tous les périphériques et le câblage. Exclut les équipements commerciaux posés au sol.	gratuit	
Bardeau d'asphalte Bardeau trié sans autres matériaux ni déchets	80 \$ / tonne	Pneus D'auto et de camion < 123,19 cm (48,5")	gratuit	
Matériaux de construction Exemples: Gypse, vinyle, bois traité, bois peint	130 \$ / tonne	À retenir Les opérateurs à l'écocentre vous accueillent, vous informent du fonctionnement du site et vous facturent. Avec votre aide, ce sont eux qui déterminent la nature des matériaux que vous apportez et quel tarif sera appliqué. Les décisions des opérateurs sont finales. Le client qui veut bénéficier des taux réduits (métal, bois, etc.) doit effectuer lui-même le tri des matières.		
Déchets Exemples: Déchets domestiques, gros déchets (meubles), toute autre catégorie de matière mélangée avec des déchets	160 \$ / tonne	Matières refusées		Modes de paiement Comptant ou chèque Interac, Visa / Mastercard
Pneus surdimensionnés De diamètre supérieur à 123,19 cm (48,5")	0.65 \$ / kg	Sols contaminés Déchets générés hors du Québec Cadavres d'animaux Déchets biomédicaux Boues, fumiers et lisiers Déchets radioactifs BPC et cyanures Munitions et feux de Bengale		
Bonbonnes de propane à usage unique De type camping (vertes)	5 \$ / unité	Interdit		

3.1 Matériaux de construction, rénovation et démolition

En 2015 ce sont que 1 233.01 tonnes de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) pêle-mêle qui ont été reçues à l'écocentre. La figure 5 présente la variation saisonnière de l'apport des CRD.

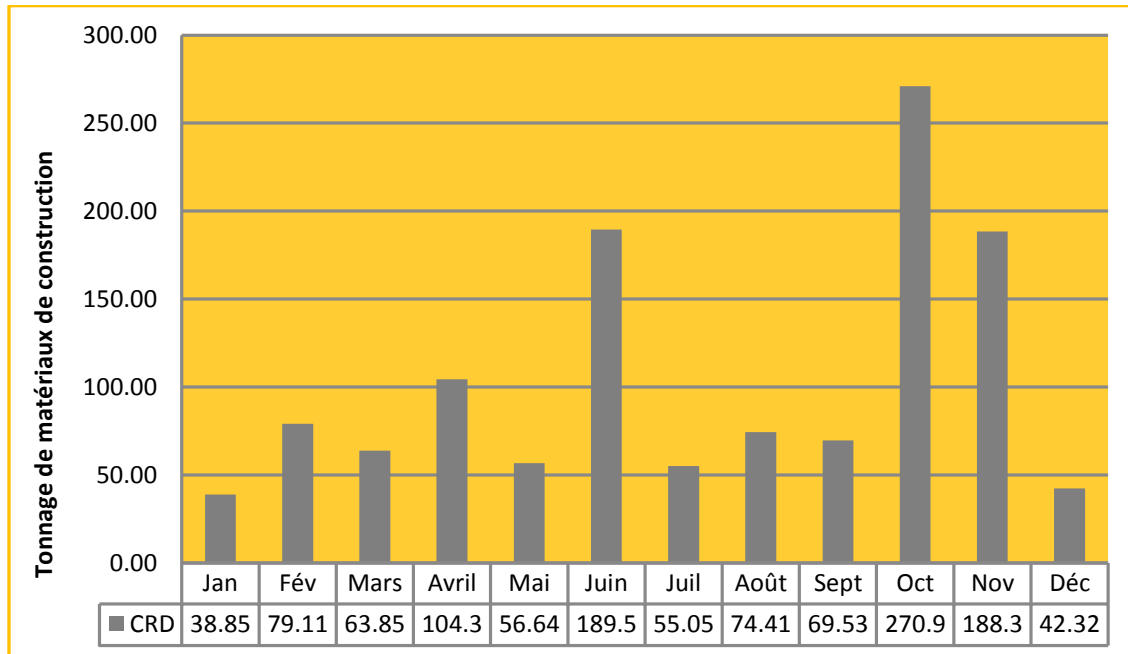


Figure 5 - Matériaux de construction (CRD) pêle-mêle reçus au Centre en 2015 par mois

Le tableau 9 détaille la quantité totale des CRD pêle-mêle reçus à l'écocentre, annuellement et historiquement.

Tableau 9 - Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition

Année	Tonnes de CRD
2011	1 793
2012	1 841
2013	1 516
2014	1 395
2015	1 233

Dans le tableau 9, on lit une baisse continue à la réception de CRD depuis l'ouverture de l'écocentre. Toutefois les autres filières de matériaux de construction, rénovation et démolition triées sont progressivement à la hausse, comme discuté à la section 3.2.

Conformément aux explications de la sous-section 2.1.1, le tableau 10 détaille la quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance. La majorité des CRD pêle-mêle sont destinés à l'enfouissement. Par cette raison, le tri à la source des matières béton, brisque, asphalte, bois, bardeau d'asphalte et métal est fortement encouragé et appuyé par la grille tarifaire. Ces catégories de matières ne sont pas enfouies et bénéficient d'un recyclage ou d'une valorisation énergétique. Au-delà du tri à la source un tri sommaire est fait à l'aide de la rétrocaveuse pour les morceaux facilement identifiables et manipulables.

Tableau 10 - Quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance, tout type d'utilisateurs confondus

Municipalités	Tonnes de CRD
Aumond	11.58
Blue Sea	36.67
Bois-Franc	55.83
Bouchette	6.94
Cayamant	8.17
Déléage	48.70
Egan-Sud	137.93
Gracefield	68.83
Grand-Remous	156.62
Maniwaki	458.76
Messines	65.37
Montcerf-Lytton	61.68
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	25.39
Kitigan Zibi	73.67
Kazabazua	11.51
Lac Sainte-Marie	1.35
Low	3.60
Mont-Laurier	0.41
TOTAL	1 233.01

3.2 Sommaire des rebuts reçus et pesés à l'exclusion des CRD pêle-mêle

Conformément à la hiérarchie des actions prioritaires de gestions des matières résiduelles, les matériaux de construction, démolition et rénovation triés à la source sont à la hausse en 2015. Ceci entraîne des économies pour les utilisateurs de l'écocentre tout en permettant un meilleur taux de recyclage et de valorisation des matières.

La figure 6 est un coup d'œil sur les différents types de rebuts reçus en 2015 et historiquement.

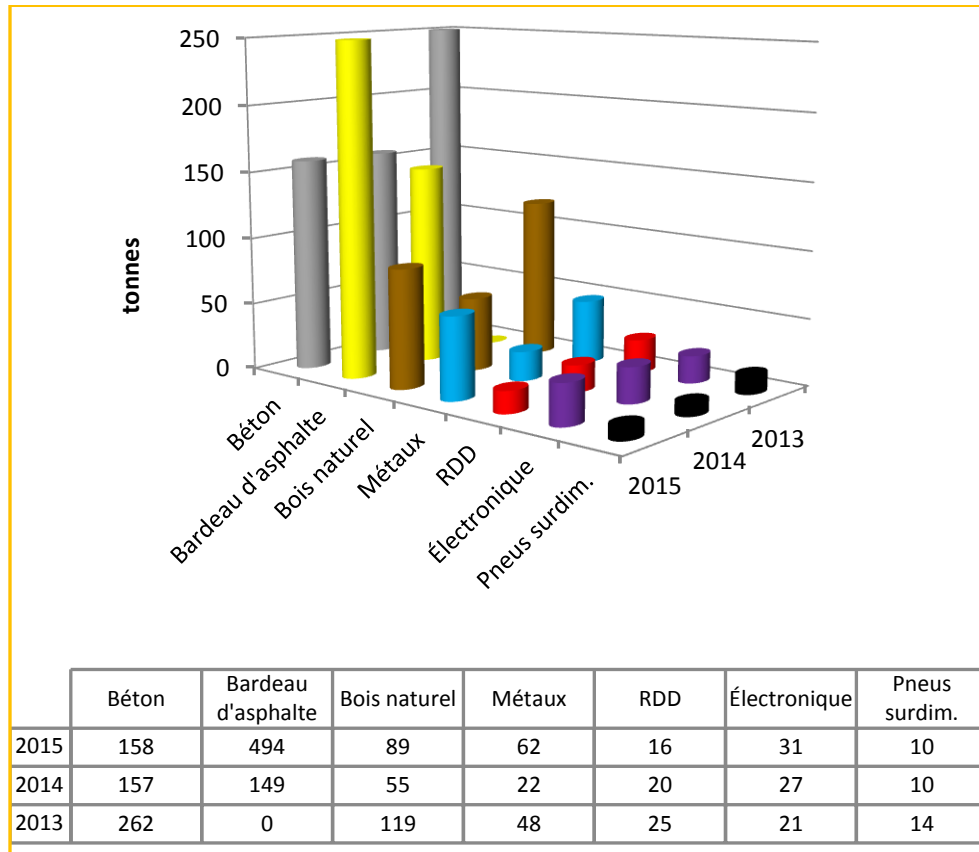


Figure 6 - Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année

La figure 6 démontre les quantités de matières qui sont comptabilisées par des pesées. En 2015, le poids des sept catégories de matières présentées ici haut totalisait 860.28 tonnes, soit presque le double du tonnage de 2014 pour les mêmes matières.

L'évolution des tonnages de matériaux de CRD pêle-mêle vis-à-vis les matériaux triés à la source est un indicateur intéressant. La vaste majorité du CRD pêle-mêle est voué à l'enfouissement, exception faite des matières qui peuvent être facilement retirées du lot et vouées à la récupération par les opérateurs. Les autres matières triées à la source et apparaissant à la figure 6 font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation. La figure 7 à la page suivante illustre bien que la quantité totale de matières reçues à l'écocentre avoisine 2 000 tonnes annuellement, mais la portion de matériaux triés à la source prend généralement de l'importance chaque année. Ceci est une tendance qui cadre parfaitement avec le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRCVG ainsi qu'avec les orientations et objectifs provinciaux tels qu'encadrés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

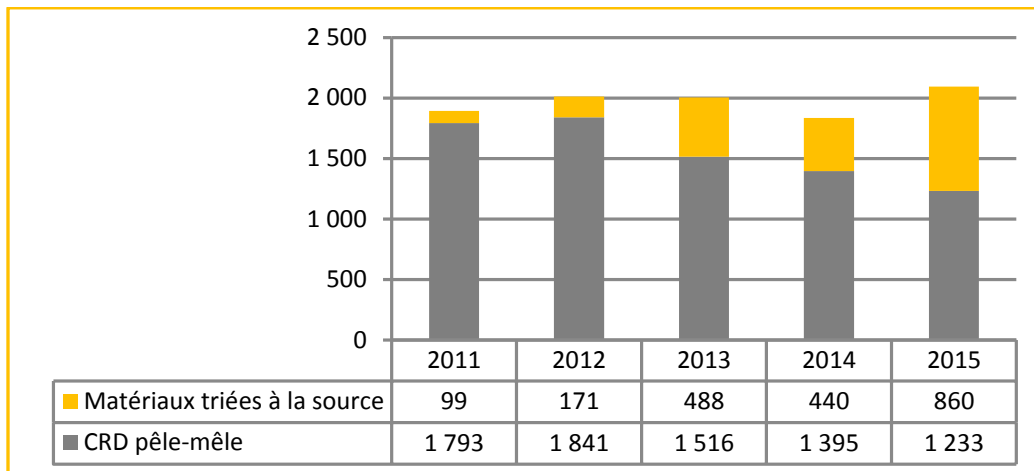


Figure 7 - Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source

3.2.1 Résidus domestiques dangereux

Le tableau 11 liste les grandes catégories de résidus domestiques dangereux (RDD) reçus à l'écocentre et contrôlés par pesée. La mention REP au tableau 11 indique les produits qui sont inclus au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*. Ainsi leur récupération est sans frais pour l'écocentre. Les produits non assujettis gèrent des coûts à assumer par l'écocentre. Toutefois, tel qu'illustré dans la grille tarifaire au tableau 8 de la page 18, aucun frais n'est chargé aux utilisateurs de l'écocentre pour la récupération et la disposition sécuritaires de l'ensemble des RDD.

Tableau 11 - Quantités de RDD récupérées à l'écocentre et comptabilisées par pesée – 2015

Résidus domestiques dangereux			
Produits sous REP	Quantité (kg)	Produits exclus de la REP	Quantité (kg)
Peinture	5 003.11	Aérosols	272.50
Peinture aérosol	182.75	Propane	98.00
Huile	2 786.55	Acides	27.50
Huile aérosol	0.60	Alcalins	567.00
Filtres d'huile	179.50	Oxydants	130.00
Huile végétale	536.35	Organiques	75.00
Organiques	1 746.25	Autres inflammables	3 916.00
Inorganiques		Extincteurs	3.00
Autres aérosols	0.65	Huiles contaminées	179.00
Piles	950.75	Engrais chimiques	18.50
Antigel	5.10	Pesticides	121.50
		Halocarbures (appareils froids)	16.00
sous-total	11 386.51	sous-total	5 089.00
		Grand Total	16 491.51

3.2.2 Sommaire des rebuts reçus et dénombrés

Les pneus d'auto et de camion, certains types de RDD, les tubes fluorescents (néons) et lampes fluocompactes sont comptabilisés par pieds linéaires plutôt que par unité ou par poids. Un entrepreneur local, autorisé à récupérer et valoriser des huiles usées sous encadrement d'un certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC, effectue un dénombrement des contenants récupérés plutôt qu'une pesée de la quantité d'huile y contenu. Le tableau 12 en présente le décompte actuel des rebuts dénombrés pour 2015.

Tableau 12 - Dénombrement des rebuts « unitaires »

RDD et autres rebuts dénombrés	Quantité	Unité
Huile usée	2320	contenants de 1L
Huile aérosol	10	sacs
Contenants d'huile vides	36	sacs
Contenants d'huile vides	862	seaux
Accumulateurs	26	unités
Autres type de lampes	419	unités
Tubes fluorescents	24 361	pieds linéaires
Fluocompactes	1 100	unités
Pneus	5 439	unités

3.2.3 Métaux

La réception et la revente de 61.6 tonnes de métaux en 2015 marque une augmentation significative sur les 22 tonnes de 2014. En cours d'année un nouveau partenariat avec un ferrailleur s'est soldé par des coûts d'achat et des solutions d'entreposage encore plus avantageux pour la MRCVG. Le prix d'achat des métaux est fixé sur la « bourse » de la ferraille de Montréal, tel que rapporté par metauxdepot.com.

3.2.4 Bois naturel et résidus végétaux

Une masse de 88.79 tonnes de bois naturel et résidus végétaux a été reçue en 2015. Cette masse représente les quantités triées à la source. À cette quantité, il faut ajouter le retrait du bois des matériaux de CRD pêle-mêle, rendu possible avec la pince rotative de la nouvelle rétrocaveuse. Les quantités retirées n'ont pas été comptabilisées officiellement.

3.2.5 Béton et agrégats

Les 158.43 tonnes de béton et d'agrégats reçus en 2015 représentent une quantité presque identique à celle reçue en 2014. Le béton armé et non armé est récupéré et recyclé par une entreprise locale.

3.2.6 Bardeau d'asphalte

La ségrégation du bardeau d'asphalte est en place depuis 2014 seulement. Ce n'est qu'à ce moment qu'un débouché de recyclage a pu être déniché à des conditions acceptables pour la MRC. Le partenariat établi a porté ses fruits en 2015 sur la quantité de 493.95 tonnes de bardeau d'asphalte trié à la source. Cette quantité représente plus de trois fois la quantité de bardeau d'asphalte trié à la source reçue en 2014. L'incitatif du tarif

réduit aux (puisque la matière est recyclée plutôt qu'enfouie) a été fort apprécié chez les utilisateurs de l'écocentre.

3.2.7 Pneus surdimensionnés

En tout 10,28 tonnes de pneus surdimensionnés ont été expédiées pour des fins de valorisation énergétique en 2015. Cette quantité est presque identique à celle de 2014. La collaboration avec les entreprises de collecte et de valorisation de ces pneus est excellente.

3.2.8 Matériel électronique

Depuis l'inclusion du matériel électronique comme produit visé par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* en 2012, et par conséquent la gratuité de leur récupération, les citoyens et ICI se pouvoient davantage des services de l'écocentre pour cette matière. Les 30.74 tonnes récupérées représentent une quantité record pour l'écocentre, une hausse sur l'année record antécédente, 2014, où 26.89 tonnes ont été reçues et valorisées.

3.3 Gestion des rebuts d'écocentre

Dans le but d'appliquer la hiérarchie des 3RVE (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), quelques matériaux reçus pêle-mêle ont pu être triés et réemployés ou assimilés au bois naturel ou au métal pour le recyclage ou la valorisation. Une quantité totale d'environ deux tonnes de matériaux des catégories suivantes a pu être réemployée par les utilisateurs du centre sans frais :

- bois d'œuvre;
- bois de chauffage.
- contreplaqué;
- isolation en styromousse;
- jouets, vélos et articles de sport;
- meubles de jardin;
- outils;
- palettes de bois;
- poutres de bois lamellé-collé.

3.4 Améliorations et possibilités futures

Un maillage préliminaire a été fait avec un récupérateur de films de plastique en 2014 (plastique agricole, pare-vapeur, etc.). Une aire d'entreposage pour ces matières a été aménagée en 2015. Un projet pilote de récupération du plastique agricole à tarif réduit a été lancé au printemps 2015 à l'aide d'une communication écrite, postée directement aux producteurs agricoles. Malgré ces efforts, l'écocentre n'a pas encore reçu une quantité suffisante de films de plastique pour justifier une première livraison chez le récupérateur. La rétroaction reçue de la part des producteurs agricoles, au lancement du projet pilote, indique le besoin d'une collecte de porte en porte du plastique agricole de pair avec son exclusion de la collecte des déchets résidentiels.

4 Gestion du Centre

L'avancée la plus notable de l'an 2015 est l'acquisition d'un nouveau logiciel de pesée à la réception. Ce logiciel permet un suivi plus détaillé des clients et allège grandement les tâches reliées à la facturation mensuelle. Suite à l'exploration des solutions proposées par plusieurs fournisseurs, c'est la firme Sygmasis qui s'est avérée offrir le meilleur produit au meilleur prix pour les besoins du Centre. Depuis le mois de juillet 2015, ce nouveau logiciel a supplanté la base de données Accès qui avait été développée à l'interne par le Service de l'hygiène du milieu – Environnement.

4.1 Site et bâtiments

Au courant de l'année 2015, l'optimisation principale apportée au site est le réaménagement de la zone de réception et d'entreposage temporaire des RDD. Une nouvelle dalle de béton a été coulée près du bâtiment d'accueil afin de recevoir l'armoire RDD. À cet endroit a également été disposé le conteneur de préparation de palettes d'équipement électronique et de tubes fluorescents. Une table de tri a été mise à la disposition des utilisateurs afin d'éviter leur pénétration dans les aires d'entreposage, le travail de tri et d'entreposage par les opérateurs en est facilité. La nouvelle disposition de cette aire permet une meilleure surveillance des utilisateurs de l'écocentre, moins de déplacements et de pertes de temps reliés au tri des RDD et une réduction des zones où les utilisateurs sont invités à circuler. Le nouvel aménagement figure à l'annexe 2.

Une problématique d'écoulement de l'égout du bâtiment de réception a été vécue à l'été 2015. Une collaboration avec la Ville de Maniwaki a permis de déceler que la problématique était située à l'embranchement du drain du Centre au service d'égout municipal. La Ville s'est donc chargée des travaux correctifs mineurs nécessaires.

Enfin, les épisodes de forte pluie estivaux ont mené à une perte de matériel de remblai et de surface de roulement de l'écocentre. Le lessivage était intense au point où les petits canyons se sont formés à plusieurs endroits. Depuis sa construction, le site est muni d'un talus qui le ceinture. Ce talus présente une pente trop abrupte pour assurer un écoulement modéré des eaux de pluie. Des travaux de réparation et d'enrochement stratégique ont été réalisés à l'interne à l'aide de la firme AP Enviro-Conesil. Une image des travaux est présentée à l'annexe 2.

4.2 Machinerie et équipements

Une situation bien malencontreuse s'est manifestée au drainage du niveau de chargement du bâtiment de transfert. La station de pompage qui y est située doit normalement drainer l'endroit des eaux de précipitation qui sont recueillies à l'entrée du bâtiment, soit au bas de la descente de camion. Plusieurs bris et arrêts inopportuns des pompes dans la station de pompage ont causé une montée des eaux qui a dû être palliée par l'installation de pompes temporaires et l'envoi en entretien répété des pompes défectueuses. En fin de compte le cycle de démarrage des pompes était dérégulé et un ou des corps étrangers ont pu également nuire au travail des pompes. Une réinitialisation du cycle de démarrage et l'installation de grillages préventifs au drain pluvial à l'entrée du niveau de chargement ont su finalement corriger la situation.

4.3 Ressources humaines

L'équipe d'opérateurs au Centre a encore vécu des changements en 2015. Heureusement M. Stéphane Pétrin, en remplacement d'un opérateur permanent, a bien su relever les défis de la saison 2015. Ce dernier s'est joint par intérim à l'équipe normalement composée des deux opérateurs permanents Martin Clément et Marco Gauthier. Évidemment, une part du succès du Centre revient à l'ensemble des opérateurs qui effectue le travail de première ligne et qui participe à la planification des améliorations aux opérations.

Il est à noter que M. Marco Gauthier a complété la formation et l'accréditation nécessaire pour assurer le retrait des halocarbures gazeux des appareils froids sur le site. Ce virage a nécessité des investissements modestes pour les équipements nécessaires. Ces équipements sont présentés en photographie à l'annexe 2. Le lieu utilisé à cette fin correspond à l'ancienne dalle de béton libérée par le déplacement de l'armoire RDD et de l'utilisation d'un conteneur libéré par le conteneur plus fonctionnel et plus vaste utilisé pour la préparation de palettes d'équipement électronique et de tubes fluorescents.

Conclusion

L'année 2015 témoigne de l'efficacité et du rendement environnemental accru depuis 2014 grâce aux améliorations apportées au site et aux débouchés pour des matériaux triés à la source. Le Centre se positionne avantageusement pour répondre à une portion de l'évolution en gestion des matières résiduelles qui découlera de l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRCVG.

Bien que l'achalandage du Centre soit à la hausse, ce dernier gagnera toujours à se faire connaître sur le territoire. Ainsi, les activités de communication et de sensibilisation devront se poursuivre, voire s'intensifier. Toujours est-il qu'il faut souligner la bonne foi et la participation et la rétroaction des utilisateurs, qui contribuent chaque jour à donner un plein sens aux activités du Centre.

Annexe 1 - Statistiques municipales détaillées

Tableau 13 - Toutes catégories de déchets enfouis en 2015, par municipalité

Municipalité	Population officielle	Collectes municipales en tonnes				Statistiques municipales kg /personne / an	
		Résidentiel (collectes de porte en porte)	Encombrants	Boues - résidus de station d'épuration	Total "Municipal" = résidentiel + encombrants + boues	performance résidentielle (porte en porte)	performance municipale totale
Aumond	760	204.28	10.07	-	214.35	268.79	282.04
Blue Sea	641	343.78	-	-	343.78	536.32	536.32
Bois-Franc	436	112.30	-	-	112.30	257.57	257.57
Bouchette	787	316.04	-	85.42	401.46	401.58	510.11
Cayamant	842	311.41	-	-	311.41	369.85	369.85
Déléage	1 849	521.89	-	-	521.89	282.26	282.26
Egan-Sud	536	165.63	8.36	-	173.99	309.01	324.61
Gracefield	2 307	1 458.80	-	-	1 458.80	632.34	632.34
Grand-Remous	1 149	347.97	25.84	-	373.81	302.85	325.34
Maniwaki	3 845	1 985.76	66.59	48.57	2 100.92	516.45	546.40
Messines	1 626	504.66	0.90	-	505.56	310.37	310.92
Montcerf-Lytton	706	286.87	-	-	286.87	406.33	406.33
Sainte-Thérèse	537	184.11	17.86	-	201.97	342.85	376.11
Kitigan Zibi	1 448	447.39	3.12	-	450.51	308.97	311.13
Sous total membres	17 469	7 190.89	132.74	133.99	7 457.62	411.64	426.91
<i>Kazabazua</i>	<i>N/A</i>	-	-	20.76	20.76	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
Grand Total	N/A	7 190.89	132.74	154.75	7 478.38	N/A	N/A

Tableau 14 - Déchets, données pour le calcul de la performance territoriale 2015

Municipalité	Collectes privées et apport volontaire				Statistiques territoriales kg/personne/année	
	ICI	Résidus d'écocentre (citoyens)	CRD	Total "Territorial" (Municipal + ICI + CRD + citoyens)	performance territoriale sans CRD	performance territoriale avec CRD
Aumond	0.32	4.16	11.58	230.41	303.17	318.41
Blue Sea	1.41	0.62	36.67	382.48	596.69	653.90
Bois-Franc	79.94	0.62	55.83	248.69	570.39	698.44
Bouchette	2.33	8.83	6.94	419.56	533.11	541.93
Cayamant	-	0.91	8.17	320.49	380.63	390.33
Déléage	7.63	2.20	48.70	580.42	313.91	340.25
Egan-Sud	8.74	0.27	137.93	320.93	598.75	856.08
Gracefield	3.34	3.30	68.83	1 534.27	665.05	694.89
Grand-Remous	235.60	0.20	156.62	766.23	666.87	803.18
Maniwaki	363.71	12.87	458.76	2 936.26	763.66	882.97
Messines	9.65	4.09	65.37	584.67	359.58	399.78
Montcerf-Lytton	2.51	0.20	61.68	351.26	497.54	584.90
Sainte-Thérèse	9.23	0.22	25.39	236.81	440.99	488.27
Kitigan Zibi	-	0.41	73.67	524.59	362.29	413.16
Sous total membres	724.41	38.90	1 216.14	9 437.07	503.76	609.84
<i>Kazabazua</i>	-	1.22	11.51	12.73	N/A	N/A
<i>Lac Sainte-Marie</i>	-	-	1.35	1.35	N/A	N/A
<i>Low</i>	-	-	3.60	3.60	N/A	N/A
<i>Mont-Laurier</i>	1.97	-	0.41	2.38	N/A	N/A
Grand Total	726.38	40.12	1 233.01	9 457.13	N/A	N/A

Tableau 15 - Déchets, nombre de visites 2015

Nombre de visites - déchets incluant encombrants													
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	2	2	2	2	5	6	4	4	5	6	3	3	44
Blue Sea	2	2	3	3	5	5	4	6	4	3	2	2	41
Bois-Franc	2	2	2	2	4	5	4	4	5	2	2	3	37
Bouchette	6	5	5	4	8	8	9	9	9	4	6	6	79
Cayamant	5	4	5	4	4	5	6	5	4	3	3	4	52
Déléage	4	4	4	5	9	8	8	7	5	6	4	6	70
Egan-Sud	4	4	4	7	6	4	5	4	4	5	5	7	59
Gracefield	14	12	14	22	23	24	22	24	20	18	14	14	221
Grand Remous	5	3	5	6	6	9	4	6	4	5	3	4	60
Maniwaki	23	21	26	31	105	68	30	25	20	26	21	19	415
Messines	4	4	5	5	10	9	9	8	9	8	4	5	80
Montcerf-Lytton	3	3	2	4	7	7	7	7	7	2	3	3	55
Sainte-Thérèse	2	2	2	2	3	15	4	4	3	8	2	3	50
Kitigan Zibi	4	4	4	6	20	7	5	9	5	9	8	7	88
MRC VG	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	3
Total	80	72	83	103	215	181	121	123	104	106	80	86	1 354

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Citoyens	9	10	12	22	25	28	13	8	9	7	10	11	164
Entreprises	14	12	13	24	23	40	14	20	28	5	22	14	229
Total	23	22	25	46	48	68	27	28	37	12	32	25	393

Total Final	103	94	108	149	263	249	148	151	141	118	112	111	1 747
--------------------	------------	-----------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------

Tableau 16 - Déchets, données mensuelles complètes 2015

Déchets résidentiels														Population	
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	officielle	kg/pers/an
Aumond	10.97	9.66	11.00	14.12	16.37	25.87	19.46	21.71	18.30	24.93	14.04	17.85	204.28	760	268.79
Blue Sea	14.64	14.26	23.00	21.12	36.33	42.55	42.23	54.47	33.05	24.78	20.72	16.63	343.78	641	536.32
Bois-Franc	7.70	9.38	7.29	8.97	12.29	10.83	8.68	9.31	10.88	6.71	8.95	11.31	112.30	436	257.57
Bouchette	14.82	8.55	18.70	19.60	31.75	34.56	38.82	44.95	35.02	20.99	27.83	20.45	316.04	787	401.58
Cayamant	20.29	14.51	24.44	23.30	25.68	34.34	37.09	47.57	27.68	17.69	18.45	20.37	311.41	842	369.85
Déléage	30.74	29.46	32.53	39.51	55.50	56.33	54.80	45.79	44.34	39.95	40.36	52.58	521.89	1 849	282.26
Egan-Sud	12.38	9.14	11.11	19.61	13.17	12.38	14.76	12.99	13.06	18.22	14.64	14.17	165.63	536	309.01
Gracefield	81.57	63.36	77.08	132.53	144.10	159.26	162.75	178.20	145.59	121.47	105.85	87.04	1 458.80	2 307	632.34
Grand-Remous	26.20	19.31	34.65	28.38	27.90	33.62	31.38	39.79	30.40	26.32	25.95	24.07	347.97	1 149	302.85
Maniwaki	132.59	125.10	142.44	184.59	180.92	218.84	170.39	182.38	151.15	172.55	171.98	152.83	1 985.76	3 845	516.45
Messines	28.27	25.13	31.09	34.47	57.90	51.81	57.80	54.03	54.36	41.74	31.08	36.98	504.66	1 626	310.37
Montcerf-Lytton	14.33	13.93	11.80	15.82	34.18	36.26	35.00	38.91	36.22	11.14	19.14	20.14	286.87	706	406.33
Sainte-Thérèse	8.27	6.84	8.74	9.64	18.45	22.89	24.64	25.63	19.45	15.01	11.65	12.90	184.11	537	342.85
Kitigan Zibi	29.69	25.65	27.60	45.37	77.73	33.75	38.33	36.59	25.26	38.87	33.85	34.70	447.39	1 448	308.97
TOTAL	432.46	374.28	461.47	597.03	732.27	773.29	736.13	792.32	644.76	580.37	544.49	522.02	7 190.89	17 469	411.64

Tonnage de déchets ICI													
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	-	0.04	0.05	-	0.04	-	0.19	-	-	-	-	-	0.32
Blue Sea	-	-	-	-	0.52	0.89	-	-	-	-	-	-	1.41
Bois-Franc	6.78	4.33	5.46	5.85	-	21.15	5.08	5.35	4.62	4.57	8.01	8.74	79.94
Bouchette	-	-	-	-	-	-	-	-	2.12	-	-	0.21	2.33
Cayamant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déléage	-	-	-	0.09	-	0.77	0.19	6.35	-	-	-	0.23	7.63
Egan-Sud	0.13	-	0.21	1.59	-	0.72	0.20	4.29	1.60	-	-	-	8.74
Gracefield	-	-	-	-	1.68	-	-	0.59	-	-	0.84	0.23	3.34
Grand-Remous	-	-	-	3.79	42.68	35.92	61.90	22.09	33.49	35.73	-	-	235.60
Maniwaki	29.56	15.53	29.66	34.31	24.94	94.15	18.57	16.97	23.15	18.97	36.13	21.77	363.71
Messines	-	-	-	0.04	8.19	0.69	-	-	-	-	0.73	-	9.65
Montcerf-Lytton	-	-	-	-	2.51	-	-	-	-	-	-	-	2.51
Sainte-Thérèse	-	-	-	3.56	-	4.19	1.48	-	-	-	-	-	9.23
Kitigan Zibi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	36.47	19.90	35.38	49.23	80.56	158.48	87.61	55.64	64.98	59.27	45.71	31.18	724.41
Mont-Laurier	-	-	-	-	-	1.97	-	-	-	-	-	-	1.97
TOTAL	36.47	19.90	35.38	49.23	80.56	160.45	87.61	55.64	64.98	59.27	45.71	31.18	726.38

Tonnage CRD													
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	0.35	1.37	0.06	1.95	-	2.33	0.72	1.51	1.24	0.37	0.24	1.44	11.58
Blue Sea	0.86	-	-	1.90	3.27	5.54	3.02	0.27	3.32	18.25	-	0.24	36.67
Bois-Franc	-	1.23	5.80	-	-	9.06	2.34	0.33	-	20.15	16.73	0.19	55.83
Bouchette	-	-	-	-	-	1.00	0.83	1.23	0.43	-	1.89	1.56	6.94
Cayamant	4.20	2.04	-	1.38	-	-	-	-	-	-	-	0.55	8.17
Déléage	0.46	0.39	2.74	0.37	2.18	1.19	2.16	12.60	4.98	4.08	4.74	12.81	48.70
Egan-Sud	6.99	11.49	5.58	46.26	2.55	14.26	6.63	11.44	9.02	15.83	3.94	3.94	137.93
Gracefield	6.44	0.71	15.54	4.07	6.36	10.11	4.93	4.36	3.82	4.18	5.93	2.38	68.83
Grand-Remous	-	0.52	29.30	-	-	9.48	-	7.06	0.57	108.51	0.53	0.65	156.62
Maniwaki	13.23	56.95	0.85	25.75	27.38	120.12	30.37	26.55	28.63	31.18	84.04	13.71	458.76
Messines	2.45	3.88	2.74	10.70	7.18	4.83	2.84	6.93	6.96	8.32	5.53	3.01	65.37
Montcerf-Lytton	-	-	-	1.59	1.98	-	0.05	-	-	58.06	-	-	61.68
Sainte-Thérèse	-	-	0.85	4.24	5.40	0.26	0.30	1.53	3.99	-	8.81	0.01	25.39
Kitigan Zibi	0.87	-	0.39	6.05	0.34	10.98	0.86	0.60	5.50	2.05	44.20	1.83	73.67
Sous-total	35.85	78.58	63.85	104.26	56.64	189.16	55.05	74.41	68.46	270.98	176.58	42.32	1216.14
Kazabazua	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11.51	-	11.51
Lac Sainte-Marie	-	-	-	-	-	-	-	-	1.07	-	0.28	-	1.35
Low	3.00	0.53	-	0.07	-	-	-	-	-	-	-	-	3.60
Mont-Laurier	-	-	-	-	-	0.41	-	-	-	-	-	-	0.41
TOTAL	38.85	79.11	63.85	104.33	56.64	189.57	55.05	74.41	69.53	270.98	188.37	42.32	1233.01

Tonnage gros objets													
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	-	-	-	-	10.07	-	-	-	-	-	-	-	10.07
Blue Sea	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bois-Franc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bouchette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cayamant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déléage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egan-Sud	-	-	-	-	8.36	-	-	-	-	-	-	-	8.36
Gracefield	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand-Remous	-	-	-	-	17.07	-	-	-	-	8.77	-	-	25.84
Maniwaki	-	-	-	-	54.61	11.98	-	-	-	-	-	-	66.59
Messines	-	-	-	-	-	0.90	-	-	-	-	-	-	0.90
Montcerf-Lytton	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Thérèse	-	-	-	-	-	10.51	-	-	-	7.35	-	-	17.86
Kitigan Zibi	-	-	-	-	3.12	-	-	-	-	-	-	-	3.12
TOTAL	-	-	-	-	93.23	23.39	-	-	-	16.12	-	-	132.74

Tonnage de déchets citoyens													
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	-	-	-	0.13	0.72	0.69	2.62	-	-	-	-	-	4.16
Blue Sea	-	-	0.03	-	-	0.47	-	-	-	-	0.12	-	0.62
Bois-Franc	-	0.14	-	-	-	0.03	0.43	-	-	-	-	0.02	0.62
Bouchette	-	0.59	-	1.98	2.30	3.96	-	-	-	-	-	-	8.83
Cayamant	0.14	-	-	0.77	-	-	-	-	-	-	-	-	0.91
Déléage	0.31	-	0.24	0.11	0.13	0.88	-	-	-	-	0.36	0.17	2.20
Egan-Sud	-	0.13	0.11	-	-	0.03	-	-	-	-	-	-	0.27
Gracefield	-	-	-	-	0.18	-	1.82	0.50	0.80	-	-	-	3.30
Grand-Remous	-	-	-	-	0.20	-	-	-	-	-	-	-	0.20
Maniwaki	0.94	0.44	0.55	4.87	1.72	0.76	0.27	0.17	0.85	1.03	0.56	0.71	12.87
Messines	-	-	0.09	0.28	2.68	0.21	0.59	0.24	-	-	-	-	4.09
Montcerf-Lytton	-	-	-	-	-	0.06	-	0.14	-	-	-	-	0.20
Sainte-Thérèse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.22	0.22
Kitigan Zibi	0.07	-	-	-	-	-	-	-	0.25	-	-	0.09	0.41
Sous-total	1.46	1.30	1.02	8.14	7.93	7.09	5.73	1.05	1.90	1.03	1.04	1.21	38.90
Kazabazua	-	-	-	-	-	-	-	-	1.22	-	-	-	1.22
TOTAL	1.46	1.30	1.02	8.14	7.93	7.09	5.73	1.05	3.12	1.03	1.04	1.21	40.12

Boues de station d'épuration municipale													
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Bouchette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85.42	-	-	85.42
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau(Kaz)	-	-	-	-	-	-	-	11.66	-	9.10	-	-	20.76
Maniwaki	-	-	-	-	-	-	-	15.76	-	-	16.80	16.01	48.57
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	27.42	-	94.52	16.80	16.01	154.75

Grand total	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Déchets	470.39	395.48	497.87	654.40	913.99	964.22	829.47	876.43	712.86	751.31	608.04	570.42	8244.88

Tableau 17 - Matières recyclables récupérées en 2015

Tonnage de matières recyclables reçus														Pop.	
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Officielle	kg/pers/an
Aumond	5.38	4.93	5.03	6.23	5.45	9.88	7.16	7.24	6.76	7.20	6.13	7.37	78.76	760	103.63
Blue Sea	7.86	5.71	2.87	11.66	11.85	9.41	13.15	14.20	11.57	11.79	6.52	6.07	112.66	641	175.76
Bois-Franc	1.59	1.61	2.76	1.75	3.44	1.96	3.03	1.55	1.84	3.19	1.62	3.38	27.72	436	63.58
Bouchette	6.15	3.26	3.43	4.35	5.42	5.91	9.62	6.49	6.25	5.03	4.60	6.78	67.29	787	85.50
Cayamant	4.85	3.92	3.98	4.38	7.60	8.26	17.92	13.02	10.07	8.43	10.10	4.83	97.36	842	115.63
Déléage	20.61	11.26	12.54	14.29	16.30	13.48	23.19	19.92	13.09	13.20	13.63	18.83	190.34	1 849	102.94
Egan-Sud	6.31	4.64	8.41	6.69	6.06	6.25	4.20	8.41	6.16	6.01	5.89	6.65	75.68	536	141.19
Gracefield	22.99	17.23	21.76	26.12	29.99	26.98	47.35	33.63	29.65	27.74	24.37	29.38	337.19	2 307	146.16
Grand Remous	9.21	6.68	11.28	9.63	10.71	8.76	10.41	16.09	10.50	9.82	9.20	9.55	121.84	1 149	106.04
Maniwaki	56.33	47.21	55.39	56.19	63.28	64.18	65.03	53.33	59.06	62.25	58.33	63.62	704.20	3 845	183.15
Messines	12.58	10.13	11.19	18.16	13.36	10.70	23.97	17.86	19.04	14.64	12.24	14.66	178.53	1 626	109.80
Montcerf-Lytton	2.34	2.11	4.42	2.74	7.36	4.37	11.99	6.96	5.43	6.28	2.67	4.75	61.42	706	87.00
Sainte-Thérèse	4.62	4.07	3.96	8.02	6.36	7.61	10.03	11.14	10.59	5.91	5.57	6.15	84.03	537	156.48
Kitigan Zibi	8.10	3.41	3.63	8.53	5.45	10.58	5.56	9.86	4.11	9.67	5.86	7.75	82.51	1 448	56.98
Total	168.92	126.17	150.65	178.74	192.63	188.33	252.61	219.70	194.12	191.16	166.73	189.77	2 219.53	17 469	127.06

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Citoyens	-	0.03		0.04			-	-	-	-	-	-	0.07
Entreprises	-	0.23	0.81	-	1.03	8.20	9.05	4.94	3.87	-	-	-	28.13
Total	-	0.26	0.81	0.04	1.03	8.20	9.05	4.94	3.87	-	-	-	28.20

Grand total	168.92	126.43	151.46	178.78	193.66	196.53	261.66	224.64	197.99	191.16	166.73	189.77	2247.73
--------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------

Tableau 18 - Matières recyclables, nombre de visites 2015

Nombre de visites - matières recyclables													
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	4	2	2	2	2	3	2	2	2	2	3	3	29
Blue Sea	2	2	1	3	2	2	2	2	2	2	3	2	26
Bois-Franc	1	1	2	1	2	1	2	1	1	1	2	1	17
Bouchette	4	2	2	2	2	3	5	3	4	2	2	4	35
Cayamant	2	3	2	2	2	2	4	4	2	2	3	3	31
Déléage	6	4	3	4	5	4	6	8	3	4	4	2	53
Egan-Sud	2	2	4	2	2	2	2	3	2	2	3	2	29
Gracefield	6	6	7	7	8	7	10	8	7	7	7	6	86
Grand Remous	2	2	3	3	2	2	2	4	3	2	2	2	29
Maniwaki	13	13	14	14	14	14	17	11	10	11	11	10	154
Messines	4	4	5	5	3	3	5	4	5	4	4	4	51
Montcerf-Lytton	1	1	2	1	3	1	4	2	2	2	2	1	22
Sainte-Thérèse	5	3	3	3	2	3	4	5	5	4	4	4	46
Kitigan Zibi	2	1	1	3	1	2	2	1	2	1	2	2	20
Total	54	46	51	52	50	49	66	59	49	51	44	57	628

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Citoyens	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Entreprises	0	1	3	0	1	4	4	3	3	0	0	0	19
Total	0	3	3	1	1	4	4	3	3	0	0	0	22

Total Final	54	49	54	53	51	53	70	62	52	51	44	57	650
--------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

Annexe 2 - Photos



Travaux de stabilisation du talus et d'énrochement préventif



Retrait des halocarbures gazeux d'un congélateur de la part de Marco Gauthier, accrédité pour cette opération, et à l'aide des équipements spécialisés.



Réaménagement de la zone de réception des RDD et des équipements électroniques